

Application Scolaria: Demande de réaffectation

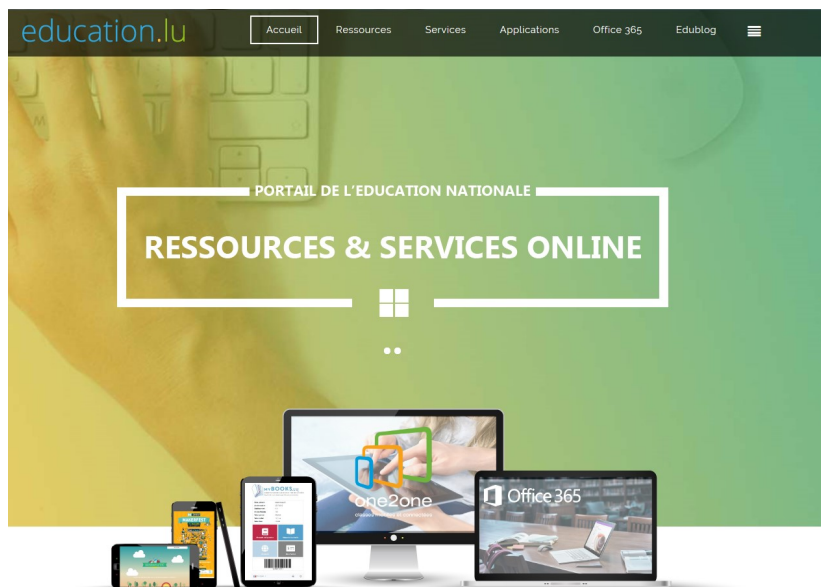


des institutrices et instituteurs en activité de service et
des stagiaires-instituteurs et stagiaires-institutrices ayant réussi à toutes les
épreuves du stage, mais non encore nommés à la fonction
dans le cadre de la **1^{re} liste**

Ce guide s'adresse aux institutrices et instituteurs de l'enseignement fondamental en activité de service qui désirent être (ré)affectés pour l'année scolaire 2023/2024 dans le cadre de la liste 1 ainsi qu'aux stagiaires-instituteurs et stagiaires-institutrices ayant réussi à toutes les épreuves du stage, mais non encore nommés à la fonction qui doivent postuler dans le cadre des listes 1 et/ou 1bis.


Accès à l'application

Le portail applicatif du Ministère est accessible en ligne à l'adresse <https://portal.education.lu>.
L'accès aux applications se fait exclusivement au moyen d'un produit **Luxtrust** (p.ex.: carte, clé, Token).



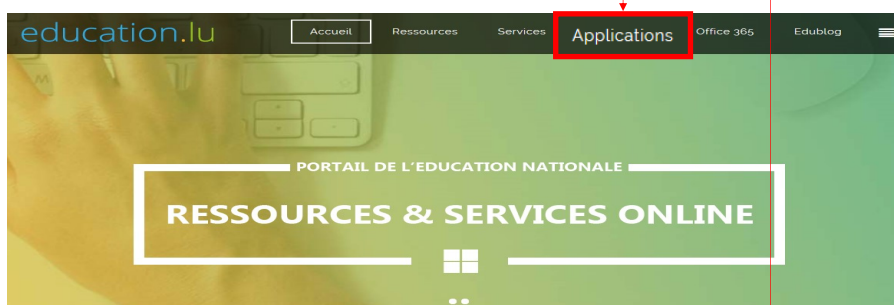
 <http://portal.education.lu>



Notez que vous pouvez utiliser un produit Luxtrust que vous possédez déjà à titre privé ou professionnel. Il suffit de l'enregistrer auparavant sur <http://iam.education.lu>. De plus amples informations sur l'accès aux applications du Ministère par Luxtrust sont disponibles en ligne à l'adresse <http://luxtrust.men.lu>.

 Veuillez noter que pour des raisons de sécurité, le portail applicatif **n'est pas accessible depuis un fournisseur d'accès à l'étranger**.

Si vous devez accéder à l'application depuis l'étranger, il y a lieu de passer par une connexion VPN (virtual private network) à Restena. Pour ce faire, vous devez disposer des données d'accès (nom d'utilisateur & mot de passe) que vous utilisez pour consulter votre messagerie @ e d u c a t i o n . l u .

De plus amples informations sur le service VPN ainsi qu'un guide de l'utilisateur sont disponibles sur leur site à l'adresse www.restena.lu, Rubrique 'Services' > 'Réseau' > VPN.



Pour accéder à l'application Scolaria, vous devez d'abord sélectionner la rubrique *Applications*, puis rechercher l'application Scolaria et appuyer:
– soit sur l'émblème  qui se situe au-dessus du titre ;
– soit sur le bouton  qui se localise sous le texte descriptif.



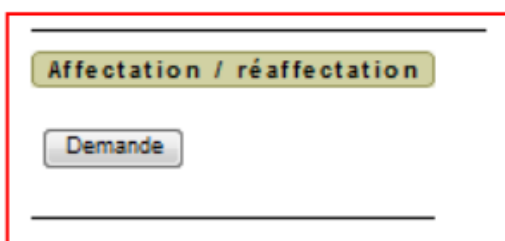
Peuvent introduire une demande dans le cadre de la liste 1:

- les instituteurs en activité de service occupant un poste pour une seule année scolaire;
- les instituteurs en activité de service occupant un poste définitif qui désirent changer de commune;
- les stagiaires-instituteurs ayant réussi à toutes les épreuves du stage et non encore nommés à la fonction d'instituteur.

La liste 1 est accessible **dans l'application Scolaria du 3 mai (dans l'après-midi) au 8 mai 2023 à 17h00**. Les demandes y afférentes doivent être remises respectivement au/aux directeur(s) de région concerné(s) ou au ministre **au plus tard le 8 mai 2023 à 17h00**.



Les instituteurs en activité de service repris au premier paragraphe qui n'ont pas bénéficié d'une réaffectation dans le cadre de la liste 1 peuvent demander une réaffectation **dans le cadre de la liste 1bis**, qui sera accessible dans l'application Scolaria **du 16 juin (dans l'après-midi) au 19 juin 2023 à 17h00**. Un guide y relatif sera publié en temps utile sur le site www.enseignement-fondamental.lu dans la rubrique « Aide ».



A partir du 3 mai et jusqu'au 8 mai 2023 à 17h00, l'application Scolaria affiche aux seuls instituteurs et institutrices sur leur page 'informations personnelles' une option 'Affectation/ Réaffectation'.

Le screenshot montre l'interface de l'application Scolaria. Le titre principal est 'SCOLARIA Enseignement fondamental'. En haut à droite, il y a des liens pour 'Déconnexion', 'Aide' et 'Mail Administrateur'. Le formulaire est divisé en plusieurs sections :

- Coordonnées** : Matricule, Nom, Prénom (Michèle), Adresse (Numéro 2, Rue, Code Postal, Localité, Pays LUXEMBOURG). Une note indique : 'Si vous changez d'adresse, veuillez la mettre à jour ici.'
- Contacts** : Tableau avec des champs pour Téléphone privé, Fax privé, GSM privé, Mail privé, Téléphone professionnel, Fax professionnel, GSM professionnel, Mail professionnel.
- Détails** : Bouton 'Détails enseignant'. Texte : 'Le bouton Détails enseignant vous permet de vérifier les informations sur votre situation professionnelle. Si celles-ci s'avéraient inexactes, merci de nous le signaler à l'aide de ce formulaire éditable.'
- Informations personnelles** : Texte : 'Vous êtes sur l'écran de saisie de vos données personnelles. Cet écran sert à vérifier vos coordonnées, vos informations de contact et les données sur votre statut, votre tâche et vos congés. Le bouton "Suivant" passe à la prochaine page de la fiche de renseignements. Le bouton "Aide" vous fournit des explications détaillées.' Liste de liens : 'Informations personnelles', 'Activités liées à la tâche', 'Choix de la classe', 'Emploi du temps', 'Détails classe', 'Elèves', 'Effectif de la classe'.
- Absences et remplacements** : Bouton 'Absences et reprises'.
- Carte enseignant** : Lien 'www.getyourmycard.lu'.

En bas du formulaire, il y a des boutons 'Suivant', 'Valider' et 'Aide'. Une bordure rouge encadre le bouton 'Affectation / réaffectation' et 'Demande' dans la section 'Informations personnelles'.

Cliquez sur **Demande** si vous voulez en faire une.

La fenêtre ci-contre s'affiche.

Cliquez sur **Ajouter un choix** pour créer un choix de poste.

Sélectionnez ensuite la commune et la désignation du poste qui vous intéressent et cliquez sur **OK**.

Les communes et les désignations des postes contenues dans les menus déroulants sont celles de la **liste 1**.

Une version 'papier' de tous les postes publiés sur la 1^{re} liste peut être téléchargée sur le site du Ministère (www.men.lu) à partir du **3 mai 2023, en début d'après-midi**, dans la rubrique 'Avis officiels et postes vacants'.

Tant que la demande n'a pas été imprimée à l'aide du bouton

Imprimer demande,

vous pouvez toujours **modifier** (📝) ou **supprimer** (✖) vos choix.

Il est aussi possible de changer la **priorité** des choix en cliquant sur 📝 et ensuite sur

Priorité -1 **Priorité +1**

Le bouton **Réinitialiser** permet d'effacer tous les choix et de recommencer la saisie. Cette fonction est uniquement disponible si vous n'avez pas encore imprimé la demande.

Une fois le choix des postes effectué, cliquez sur **Imprimer demande** pour enregistrer votre demande et générer le fichier PDF qui est à imprimer et à remettre soit au directeur de région, soit au ministre.



Vérifiez bien vos choix et priorités avant de cliquer sur **Imprimer demande !**
Aucune modification ne sera possible ultérieurement.



Choix de postes

	Priorité	Commune	Désignation du poste	Annulation
📝 ✖	1	Strassen	C 1	
📝 ✖	2	Ettelbruck	C 2-4	
📝 ✖	3	Feulen	C 2-4	

📌 Le nombre de postes auxquels vous pouvez postuler **n'est pas limité**.

1 - 3

Si jamais vous aviez imprimé la demande et que vous constatez une erreur, contactez le **Helpdesk Scolaria** par voie téléphonique au 247 85 958 ou par courriel à admin.scolaria@men.lu.

La fonction **Imprimer demande** génère un fichier PDF qui contient **la ou les demande(s) de réaffectation** (1 page par choix) et **la liste de vos priorités**. Vérifiez que votre navigateur ne bloque pas les fenêtres 'popup' et que le logiciel Acrobat Reader (ou similaire) soit installé sur votre ordinateur. En cas de problèmes, il peut s'avérer utile de changer de navigateur (Firefox, Chrome, Edge, Safari...) (voir aussi: Guide 'Pop-up Blocker' dans la rubrique « Aide » du site www.enseignement-fondamental.lu)



Le délai pour l'introduction des demandes de réaffectation est fixé **au lundi, 8 mai 2023 à 17.00 heures.**

Faites parvenir votre demande soit **au directeur de région**, si vous briguez un poste dans une commune, soit **au ministre**, si vous briguez un poste dans une école ou classe de l'État. La liste des directions de région avec leurs communes respectives peut être consultée dans la rubrique « Contact » du site www.enseignement-fondamental.lu.


Pour être complet, le dossier de la demande de réaffectation doit contenir les pièces suivantes:*

- la **demande de réaffectation** saisie dans et générée depuis Scolaria, **dûment signée**;
- la **liste des priorités**, générée depuis Scolaria;
- le **rapport d'appréciation des performances professionnelles** le plus récent ou, à défaut, la **note d'inspection** la plus récente (pensez à la demander au directeur à temps);
- un certificat portant sur les **années de service prestées** soit dans des écoles communales, soit dans des classes de l'Etat, (délivré par la commune pour la période jusque 2008/2009, resp. par les directions de région à partir de l'année 2009/2010). Comme année de service est comptée une année scolaire pendant laquelle un agent a été engagé pendant huit mois au moins dans l'enseignement précité;
- le cas échéant, le certificat de réussite au stage préparant à la fonction d'instituteur.

Les candidats sont classés sur une liste par le directeur de région suivant leur rapport d'appréciation des performances professionnelles / note d'inspection et leur ancienneté. La liste respective est transmise soit aux conseils communaux, soit aux comités d'un syndicat de communes.



Si vous bénéficiez d'un service à temps partiel ou d'un congé pour travail à mi-temps pendant l'année scolaire 2023/2024, vous êtes tenu(e)s d'en informer les responsables communaux lors de votre demande.

Même une fois la demande imprimée, vous pouvez **retirer votre demande pour un poste** en ouvrant la ligne respective avec ,

puis en cochant la case **Annulation du choix** **Après le vote du conseil communal, la(les) demande(s) respective(s) ne peut (peuvent) plus être retirée(s).**

Modifier un choix de poste

Commune

Désignation

Annulation du choix

Demande d'affectation ou réaffectation

Vous êtes Fonctionnaire de l'Etat.
Vous souhaitez saisir vos desideratas pour l'année scolaire 2012/2013.
Si c'est le cas, remplissez les données ci-dessous; si ce n'est pas le cas, vous pouvez fermer cette fenêtre et si besoin contacter l'administrateur.

Choix de postes

Priorité	Commune	Désignation du poste	Annulation
<input checked="" type="checkbox"/>	1 Strassen	C 1	
<input checked="" type="checkbox"/>	2 Ettelbruck	C 2-4	
<input checked="" type="checkbox"/>	3 Feulen	C 2-4	

1 - 3



Veillez en même temps **avertir** respectivement **les communes et les directeurs concernés resp. le ministère du retrait de votre demande.**



Les instituteurs réaffectés dans le cadre de la liste 1 en seront informés par courrier électronique et postal. Les instituteurs actuellement affectés à un poste à durée indéterminée dont la demande de réaffectation n'a pas reçu de suite favorable ne changent pas d'affectation.

Vous trouvez des informations plus détaillées sur la procédure d'affectation et de réaffectation dans la *circulaire ministérielle aux administrations communales concernant l'organisation scolaire pour la rentrée 2023/2024* qui peut être téléchargée sur le site www.men.lu.

Pour toute question concernant cette procédure, veuillez contacter:

Helpdesk Scolaria

Tel.: 247 85 958
Email: admin.scolaria@men.lu
Permanence: LU-VE 8h00-12h00 & 13h30-17h00

Pour toute question d'ordre technique (IAM, Luxtrust,..), veuillez contacter:

Helpdesk CGIE

Tel.: 247 85 999
Email: helpdesk@cgie.lu
Permanence: LU-VE 8-12 & 13-17